



# Affectation des stagiaires lauréats des concours CAPES / CAPET / AGREGATION / CPE dans l'Académie de RENNES

(Externe, interne, 3<sup>e</sup> concours 2020)

Le Rectorat vous affectera dans un établissement le vendredi 14 août.

Des postes ont été « réservés » pour les stagiaires par l'administration. Pour vous affecter, le Rectorat vous demande de formuler de 3 à 9 vœux : 1 vœu commune puis 8 vœux maximum correspondant aux 8 zones de remplacement de l'académie (voir la carte) classées dans l'ordre de vos préférences. Ces zones sont :

- Dans le 22 : Guingamp-Lannion, Saint Briec
- Dans le 29 : Brest, Quimper
- Dans le 35 : Rennes, Saint Malo-Dinan
- Dans le 56 : Lorient, Vannes

**Vous devez saisir vos vœux sur Internet, sur le site du rectorat :**

<http://services.ac-rennes.fr/sava/accueil.htm>

**Du mercredi 5 août au dimanche 9 août 2020 à minuit**

Les affectations se feront en fonction d'un **barème** déterminé par votre classement au concours, votre situation familiale et administrative. Ce barème est directement transmis par le Ministère au rectorat.

Pour nous permettre de suivre votre situation, retournez-nous le récapitulatif de votre barème et la fiche de vœux ci-joint **avant le vendredi 7 août**.

N'hésitez pas à nous transmettre par courrier ou e-mail des informations complémentaires (soutien de famille, suivi médical, ...) que nous pourrions exposer au Rectorat.

**Une fois votre affectation connue, contactez-nous pour obtenir d'éventuelles informations sur votre établissement, votre service (vos classes, les manuels utilisés, les nom et coordonnées de votre tutrice ou tuteur).**

Les permanences à la section académique auront lieu le jeudi 6 août et le vendredi 7 août le matin

**Pour nous contacter, composez le 02 99 84 37 00 ou le 06 41 54 95 77\***

(\*Permanence téléphonique supplémentaire sur le portable les 8 et 9 août)

En cas de problème, vous pouvez appeler le SNES national au 01.40.63.29.57.

Bien cordialement

Frédérique Lalys

*Nb : Si vous êtes dans une situation familiale ou médicale grave, si vous êtes confronté-e à des difficultés sociales et/ou financières particulières, contactez-nous au plus vite.*

# Fiche d'aide et de suivi des affectations pour la rentrée 2020

A retourner au SNES Bretagne : 24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes ou [s3ren@snes.edu](mailto:s3ren@snes.edu)  
Avant le vendredi 7 août

Discipline : ..... Date de naissance : ..... Barème : .....

Nom : ..... Nom marital : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Mail : ..... @ .....

## Les 8 zones de remplacement en Bretagne (ZR)

Guingamp-Lannion	Brest	St Malo - Dinan	Lorient
022006ZK	029006ZE	035008ZW	056006ZM
St Briec	Quimper	Rennes	Vannes
022005ZB	029007ZN	035007ZM	056007ZV



Reportez ici les vœux que vous avez formulés sur Internet :

Vœu 1 (commune)	Vœu 2 (zone)	Vœu 3 (zone)	Vœu 4 (zone)	Vœu 5 (zone)
	Vœu 6 (zone)	Vœu 7 (zone)	Vœu 8 (zone)	Vœu 9 (zone)